



Kruger

Forêts et produits
forestiers

COMMUNIQUÉ DE PRESSE – Pour diffusion immédiate

42 % de baisse de possibilité forestière pour Kruger sur la Côte-Nord

KRUGER DOIT ÉVALUER TOUTES LES OPTIONS

Montréal (Québec), le 13 décembre 2006 – La société Kruger s’est dite surprise et consternée d’apprendre que ses approvisionnements forestiers seront amputés de 42 % sur la Côte-Nord, à la suite de la publication des nouveaux calculs de possibilité forestière par le Forestier en chef. La décision de la Société de s’implanter sur la Côte-Nord et d’y investir, jusqu’à ce jour, près de 170 millions de dollars et de créer 750 emplois, a été prise sur la base d’un contrat qui lui donne droit à des volumes d’approvisionnement forestier qu’elle estimait stables et prévisibles. Or, ces conditions sont aujourd’hui largement compromises.

« Cette réduction disproportionnée des volumes est d’autant plus surprenante que nous réalisons des activités forestières sur la Côte-Nord depuis 8 ans seulement, dans un secteur où il n’y avait eu auparavant aucune activité forestière. De plus, nous n’avons jamais récolté au-delà de nos attributions », a déclaré M. Jean Majeau, vice-président, Affaires publiques de Kruger. Cette situation risque par ailleurs de s’aggraver alors que d’autres réductions de volume sont à prévoir sur la Côte-Nord pour tenir compte de divers facteurs modifiant les droits d’utilisation du territoire. « Ces nouvelles conditions désastreuses s’ajoutent à l’incertitude reliée aux nombreux litiges cumulatifs touchant l’industrie avec laquelle Kruger a eu à composer depuis 2004 », a ajouté M. Majeau.

Rappelons que les copeaux produits sur la Côte-Nord alimentent l’usine Kruger Wayagamack de Trois-Rivières où Kruger a investi 500 millions de dollars dans le sauvetage et la relance de cette usine, en partenariat avec la Société générale de financement du Québec.

« Il est clair que cette réduction massive et unilatérale de nos approvisionnements, de même que les diverses contraintes imposées, auront un impact très important sur les activités de nos trois usines sur la Côte-Nord (Forestville, Longue-Rive et Ragueneau), de même qu’à l’usine Kruger Wayagamack de Trois-Rivières. Nous devons donc évaluer plusieurs options sous de nombreux aspects, en collaboration avec nos partenaires régionaux et les représentants du gouvernement », a conclu M. Majeau.

La Société Kruger estime que le gouvernement devrait réévaluer les impacts de cette réduction radicale de ses volumes d'approvisionnement et trouver des solutions qui permettront à la Société de poursuivre ses opérations dans des conditions viables.

Fondée en 1904, la société Kruger est un important producteur de papiers pour publications; de papiers à usages domestiques et industriels; de bois d'œuvre et autres produits du bois; de boîtes de carton à base de fibres recyclées; d'énergie verte et renouvelable; et est également l'un des principaux recycleurs de papiers et cartons en Amérique du Nord. Tout récemment, elle poursuivait son développement dans le secteur du commerce de détail avec l'acquisition de la Maison des Futailles, un chef de file des domaines de la vinification, de l'embouteillage et de la mise en marché de vins et spiritueux. La société Kruger possède des établissements au Québec, en Ontario, en Alberta, en Colombie-Britannique, à Terre-Neuve-et-Labrador, aux États-Unis et au Royaume-Uni et emploie 10 000 personnes.

- 30 -

RENSEIGNEMENTS

Jean Majeau
Vice-président, Affaires publiques
Tél. : (514) 343-3213
Courriel : jmajeau@kruger.com
Site Web : www.kruger.com